

29 mai 1991

Direction Départementale de l'Agriculture
17021 - LA ROCHELLE CEDEX

N. Réf. 0760-DEL/ROCH

OBJET : Projet d'assainissement par pompage et drainage de l'îlot collectif de la "Prée d'Esnandes" (3e tranche).

REF : Votre transmission GM/FL du 26/04/91.

P.L. : un dossier en retour.

Par transmission rappelée en référence, vous sollicitez notre avis technique concernant le projet d'assainissement et de drainage de l'îlot collectif de la "Prée d'Esnandes".

Ainsi que vous l'indiquez, la première tranche de travaux n'a obtenu aucun avis de l'IFREMER. Les remarques qui suivent porteront donc sur le projet dans son ensemble.

D'après les conclusions de l'étude pédologique relative aux parcelles concernées, il ressort que la stabilité structurale des sols est moyenne à faible, donc susceptible de laisser partir beaucoup d'éléments particuliers dans les eaux de drainage, ce qui rend indispensable leur décantation avant rejet au milieu marin. Cette opération est d'ailleurs prévue puisque le rejet est évacué dans l'ancien canal antichar reconverti pour l'occasion en une lagune de 20 625 m³ s'évacuant par un déversoir busé dans un chenal se rejetant lui-même dans le canal de Villedoux.

Le volume de cette lagune peut certainement suffire à retenir l'essentiel des matières en suspension. Il est toutefois inférieur de trois fois à celui de la lagune expérimentale de l'îlot des tannes pour une surface cultivée analogue (70 000 m³ environ pour 80 à 100 ha de cultures). On pourrait sans doute améliorer son efficacité en le compartimentant en deux bassins successifs communiquant entre eux et se déversant en aval grâce à des systèmes en "col de cygne" permettant d'éviter aux eaux de surface et de fond d'arriver directement à l'extérieur.

De plus, il faudra prévoir l'entretien du lagunage dans les années à venir (curage et stockage à terre des vases).

Par ailleurs le dossier fait état d'un autre projet concernant la Prée de l'Eglise, pour lequel le lagunage des eaux devra bien sûr être prévu.

Enfin, je souhaiterais rappeler que le littoral d'Esnandes est un secteur particulièrement sensible qui est le siège d'une importante activité mytilicole. Le développement de la culture intensive en zone de marais, à proximité immédiate du littoral n'est pas anodine. On peut certes limiter les risques vis à vis du milieu marin par des mesures telles que celles prévues dans le présent dossier. On ne peut cependant les éliminer entièrement, certains éléments polluants en phase dissoute ne pouvant être piégés au niveau des lagunes.

Le Chef du Laboratoire Del

G. THOMAS

Copie : DDAM - La Rochelle
DEL/AL - Brest
DEL - La Tremblade